

Les palmarès de déposants de brevets

Les palmarès INPI, USPTO, OMPI, OEB

Statistiques INPI

Mars 2018

Laurence Sekkat

Mickaël Chion

Carole Pesenti

L'INPI publie le palmarès des principaux déposants de brevets auprès de l'INPI depuis 2004 et le palmarès des déposants français auprès de l'INPI et des principaux autres Offices depuis 2010. Comme l'an passé, l'INPI propose également des cartographies permettant d'identifier les technologies portées par les demandes publiées auprès de l'INPI en 2017. Sur ces cartographies, on peut identifier vingt-et-un principaux domaines dans lesquels se situent une majorité des demandes de brevets.

D'autres organismes, tels que l'OMPI, l'OEB IFI CLAIMS Patent Services, publient des palmarès relatifs aux déposants de brevets américains, PCT et européens. Chacun de ces classements a ses spécificités et il convient d'être prudent quant à la méthodologie utilisée et à l'interprétation des résultats.

SOMMAIRE

Palmarès des principaux déposants de brevets : publications 2017 à l'INPI	3
Palmarès des principaux déposants français : publications 2016 auprès de l'INPI ou des principaux autres offices de propriété industrielle	15
USPTO (États-Unis) : palmarès des principaux déposants selon le nombre de brevets délivrés en 2017	18
OMPI : palmarès des principaux déposants selon le nombre de demandes internationales de brevets publiées (voie PCT) en 2017	20
OEB : palmarès des principaux déposants selon le nombre de demandes européennes déposées et de demandes euro-PCT entrées en phase régionale en 2017	22
Méthodologie	24
Sources	26

Ce document est réalisé par l'Observatoire de la propriété intellectuelle (analyse des données et rédaction : Laurence Sekkat ; traitement des données : Mickaël Chion ; cartographie : Carole Pesenti). Il est protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et son utilisation sont autorisées à des fins non commerciales, à condition de citer la source comme suit : Laurence Sekkat (2018), « Les palmarès de déposants de brevets », STATISTIQUES INPI, mars 2018.

Palmarès des principaux déposants de brevets : publications 2017 à l'INPI (source INPI 2018)

Rang 2016	Rang 2017	Nom du déposant	Demandes publiées
1	1	GROUPE VALEO	1 110
2	2	GROUPE PSA ¹	1 021
3	3	SAFRAN	795
4	4	COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES	684
6	5	CNRS	405
5	6	GROUPE RENAULT	400
7	7	AIRBUS	337
11	8	MICHELIN	285
8	9	L'ORÉAL	269
9	10	THALES	262
12	11	ROBERT BOSCH GMBH*	193
10	12	ORANGE	185
13	13	IFP ENERGIES NOUVELLES	175
16	14	GROUPE STMICROELECTRONICS	154
14	15	GROUPE ARKEMA	142
17	16	CONTINENTAL	140
18	17	GROUPE SAINT-GOBAIN	139
15	18	AIR LIQUIDE	126
19	19	GROUPE SEB	108
30	20	ALSTOM	101
NC	21	FAURECIA	100
26	22	TOTAL	79
NC	23	HENKEL AG & CO KGAA*	78
20	24	SCHNEIDER ELECTRIC	68
28	25	EDF GROUPE	64
24	25	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC*	64
21	27	IDEMIA	57
31	28	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	55
26	29	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	50
29	30	GROUPE SAGEMCOM	49
35	30	INSERM	49
31	32	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES*	47
74	33	DELPHI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG SA*	41
49	34	ALBÉA	39
44	35	CHASSIS BRAKES INTERNATIONAL	38
74	35	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	38
40	37	GROUPE SOMFY	37
24	38	GROUPE ATOS	36
NC	38	GROUPE BOLLORÉ ²	36
38	38	NTN-SNR	36
70	38	PARROT SA	36
33	42	INGENICO GROUP	35
35	42	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	35
61	44	SNCF	34
53	45	SORBONNE UNIVERSITÉ	32
59	46	GROUPE NEXTER	31
70	46	GROUPE SOITEC	31
22	48	AKTIEBOLAGET SKF*	30
44	48	APTAR	30
34	48	NAVAL GROUP	30

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

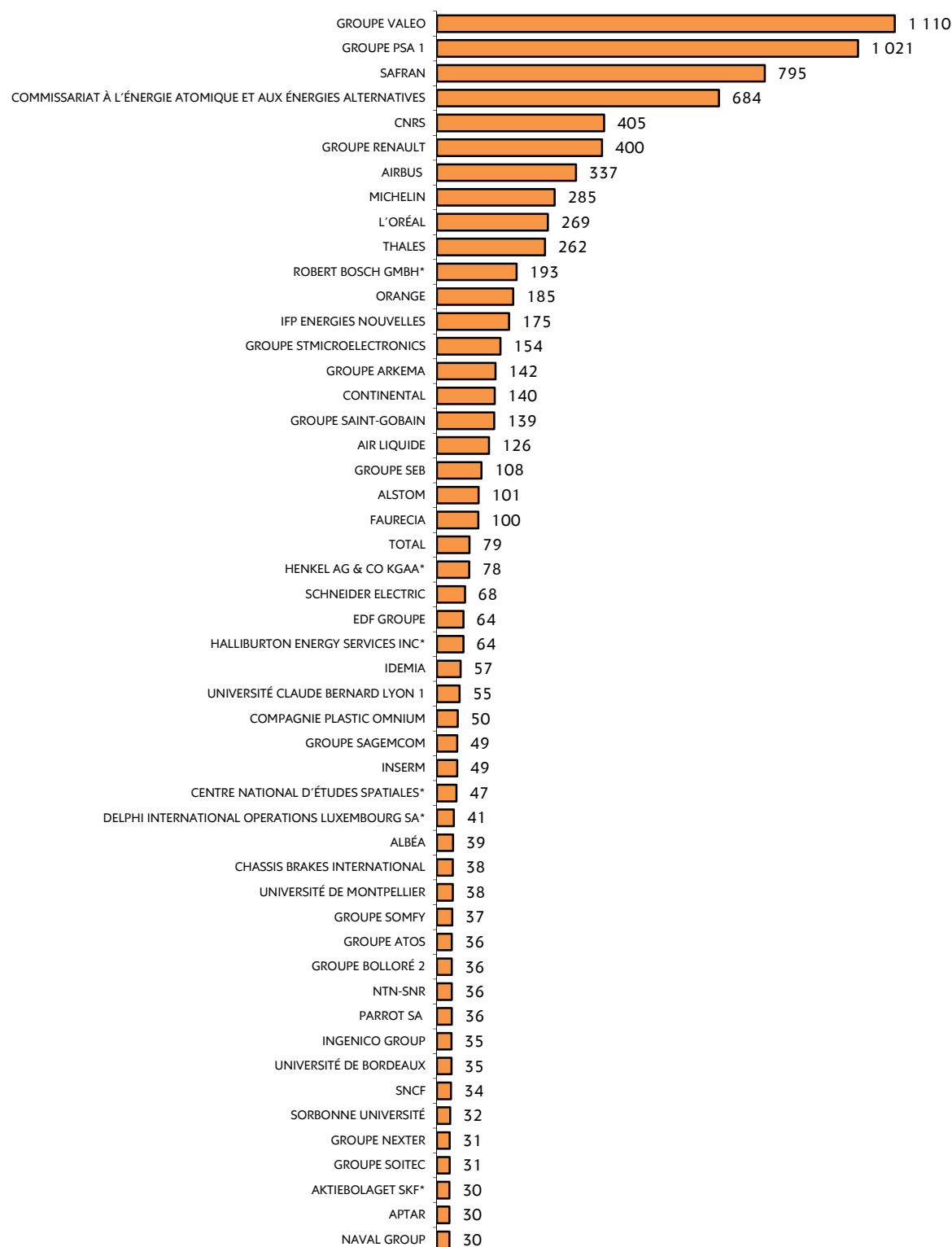
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA

² A la demande du déposant, l'ensemble de ces demandes de brevets ne concerne que les activités dans le domaine du stockage d'énergie pour des applications mobiles et stationnaires.

NC : non classé.

Palmarès des principaux déposants de brevets : publications 2017 à l'INPI (source INPI 2018)



Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA

² A la demande du déposant, l'ensemble de ces demandes de brevets ne concerne que les activités dans le domaine du stockage d'énergie pour des applications mobiles et stationnaires.

L'Observatoire de la propriété intellectuelle établit le palmarès des déposants de brevets auprès de l'INPI selon le nombre de demandes de brevets publiées en 2017. Les résultats ont été consolidés par groupe en identifiant et regroupant les filiales.

Parmi les 50 premiers déposants de brevets, figurent les principaux groupes industriels français qui investissent dans la recherche, mais aussi treize organismes de recherche et neuf entreprises étrangères.

En 2017, les quatre premières places du palmarès restent inchangées par rapport à 2016. Les deux premiers du palmarès repassent au-dessus de la barre des 1 000 demandes publiées sur une année, ce qui n'avait plus été le cas en 2016.

Le Groupe Valeo reste à la première place avec 1 110 demandes de brevets publiées (994 demandes publiées en 2016). Le Groupe PSA est au deuxième rang, passant de 930 demandes publiées en 2016 à 1 021 demandes publiées en 2017. La troisième place est occupée par Safran avec 795 demandes publiées (758 demandes publiées en 2016). Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives conserve la quatrième place avec le même nombre de demandes publiées qu'en 2016 : 684 demandes publiées.

Pour la première fois, deux ETI¹ figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI : il s'agit de Parrot SA à la 38^e place, avec 36 demandes publiées et du Groupe Soitec, à la 46^e place, avec 31 demandes publiées. Aucune PME² ne figure dans ce palmarès.

Les entrées dans le palmarès 2017 sont réalisées par Henkel AG & CO KGAA (78 demandes publiées), Delphi International Operations Luxembourg SA (41 demandes publiées), l'Université de Montpellier (38 demandes publiées), le Groupe Bolloré (36 demandes publiées), Parrot SA (36 demandes publiées), SNCF (34 demandes publiées), Sorbonne Université (32 demandes publiées), le Groupe Nexter (31 demandes publiées) et le Groupe Soitec (31 demandes publiées).

Parmi les 20 premiers en 2017, les plus fortes progressions sont dues à Alstom de la 30^e place (48 demandes publiées) à la 20^e (101 demandes publiées) (+110 %) ; au Groupe STMicroelectronics de la 16^e place à la 14^e (+19 %), à Michelin de la 11^e place à la 8^e (+15 %), au Groupe Valeo en 1^{re} place (+12 %) et au Groupe Saint-Gobain de la 18^e place à la 17^e (+11 %).

Toujours parmi les 20 premiers déposants, les baisses les plus importantes en 2017 concernent Orange (-26 %), L'Oréal (-26 %), le Groupe Renault (-21 %) et Thales (-15 %).

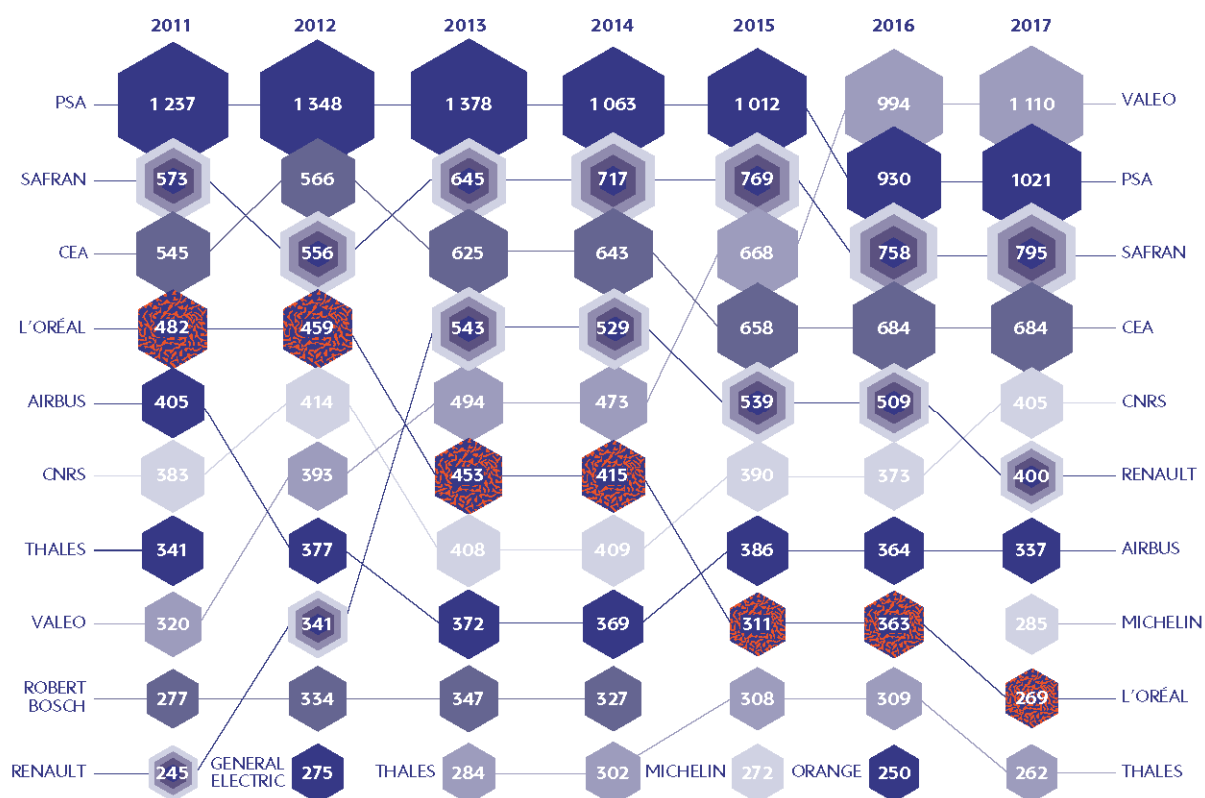
Les organismes de recherche sont toujours bien présents parmi les 20 premiers : le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives au 4^e rang (684 demandes publiées), le CNRS à la 5^e place (405 demandes publiées) et IFP Energies nouvelles à la 13^e place (175 demandes publiées).

¹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

² La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

TOP 10 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (EN NOMBRE DE DEMANDES PUBLIÉES AUPRÈS DE L'INPI EN 2017)

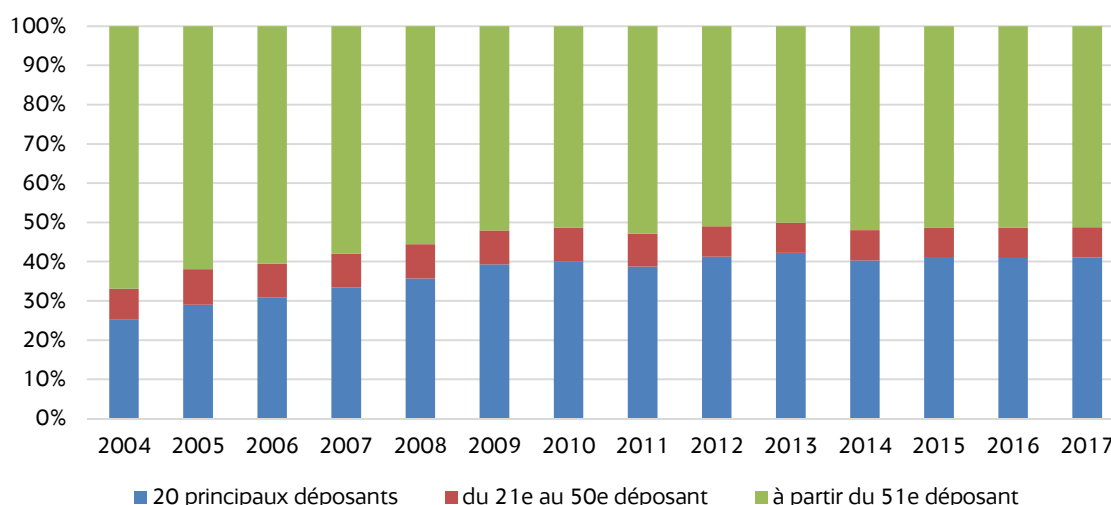


Source INPI 2018

Alors qu'en 2007, ils représentaient 42,0 % des demandes publiées, les 50 premiers déposants représentent 48,8 % des demandes publiées en 2017.

Cette progression est portée uniquement par les 20 premiers déposants. Pour 2017, les 20 premiers déposants représentent 41,0 % des demandes de brevets publiées et seulement un tiers (33,4 %) des demandes publiées en 2007. Ce phénomène s'explique en partie par une concentration de plus en plus importante des entreprises elles-mêmes, accentuée ces dernières années par des rachats, des fusions.

Evolution de la concentration des déposants de brevets (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017) (source INPI 2018)

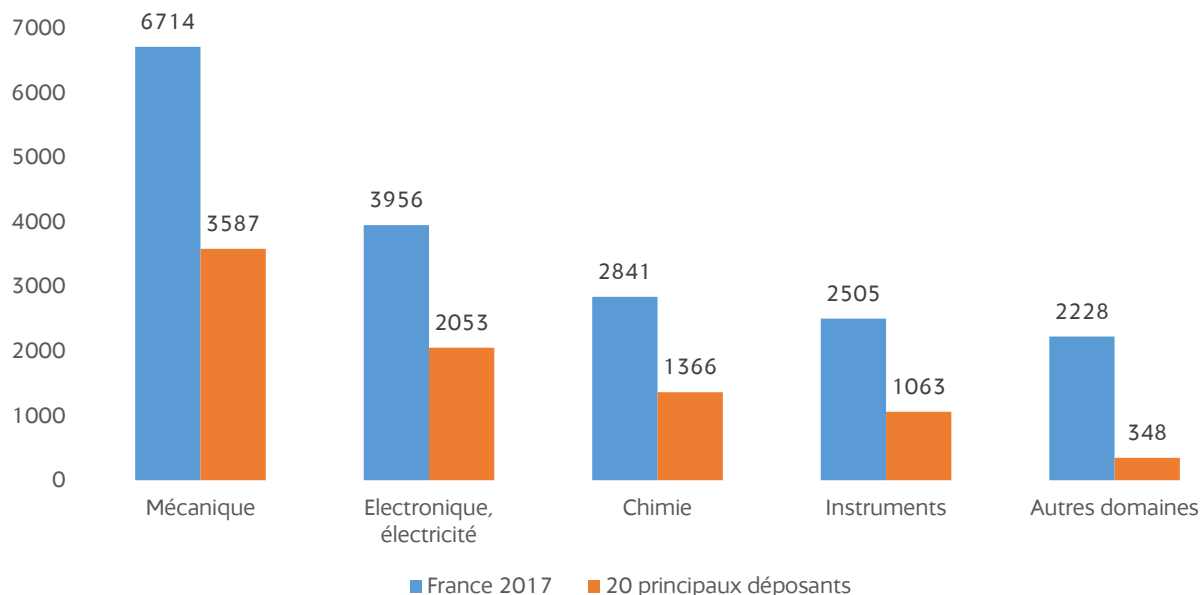


Source INPI 2018

Les 14 995 demandes de brevets publiées auprès de l'INPI (voie nationale) en 2017 sont classées en 5 domaines technologiques et 35 sous-domaines technologiques.

Le domaine technologique majoritaire des demandes de brevets publiées en 2017 est la mécanique avec 6 714 demandes (soit 45 %) ; les 20 principaux déposants sont à l'origine de 53 % de celles-ci (3 587 demandes). Le domaine de l'électronique et l'électricité représente 3 956 demandes (soit 26 %), dont 52 % par les 20 principaux déposants (2 053 demandes). La chimie, les instruments et les autres domaines représentent respectivement 19 %, 17 % et 15 % des demandes. Les 20 principaux déposants sont relativement peu présents dans les autres domaines, qui comprennent essentiellement le génie civil (348 demandes, soit 16 %).

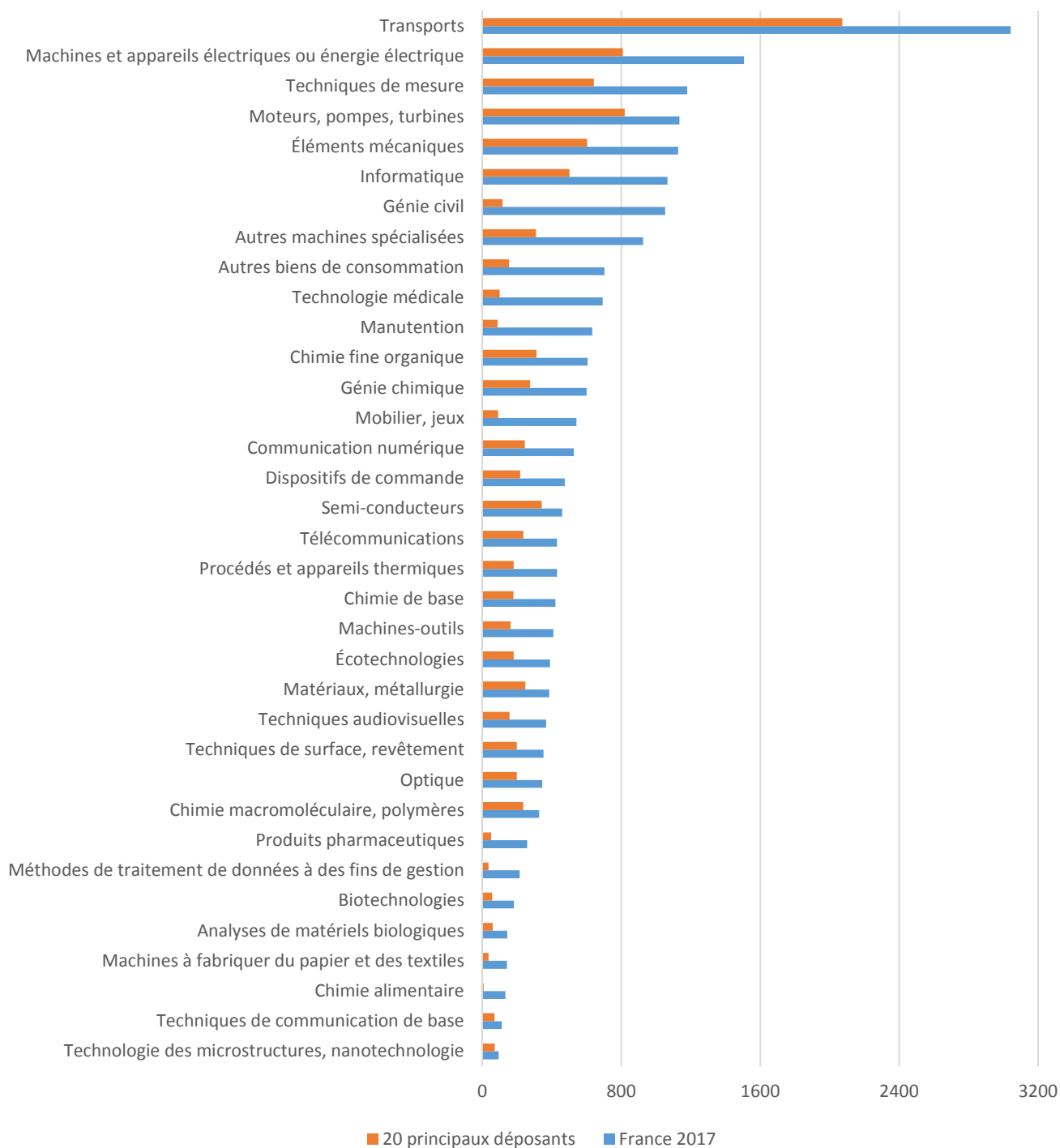
Domaines technologiques des demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017 et part des 20 principaux déposants (source INPI 2018)



Source INPI 2018

Le principal sous-domaine technologique des demandes de brevets publiées en 2017 est celui des transports avec 3 042 demandes (soit 20 %), les 20 principaux déposants sont à l'origine de 68 % de celles-ci (2 073 demandes, dont 666 par le Groupe PSA, 382 par le Groupe Valeo, et 230 par le Groupe Renault). Les machines et appareils électriques ou énergie électrique représentent 1 506 demandes (soit 10 %), dont 54 % par les 20 principaux déposants (809 demandes, dont 400 par le Groupe Valeo, 100 par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, et 58 par le Groupe PSA). Les techniques de mesure, les moteurs, pompes et turbines, et les éléments mécaniques sont les principaux sous-domaines technologiques suivants avec respectivement 1 180, 1 134 et 1 127 demandes (environ 8 % des demandes pour chacun), et les 20 principaux déposants sont également très présents dans ces technologies avec respectivement 641, 820 et 603 demandes (soit 54 %, 72 % et 54 %).

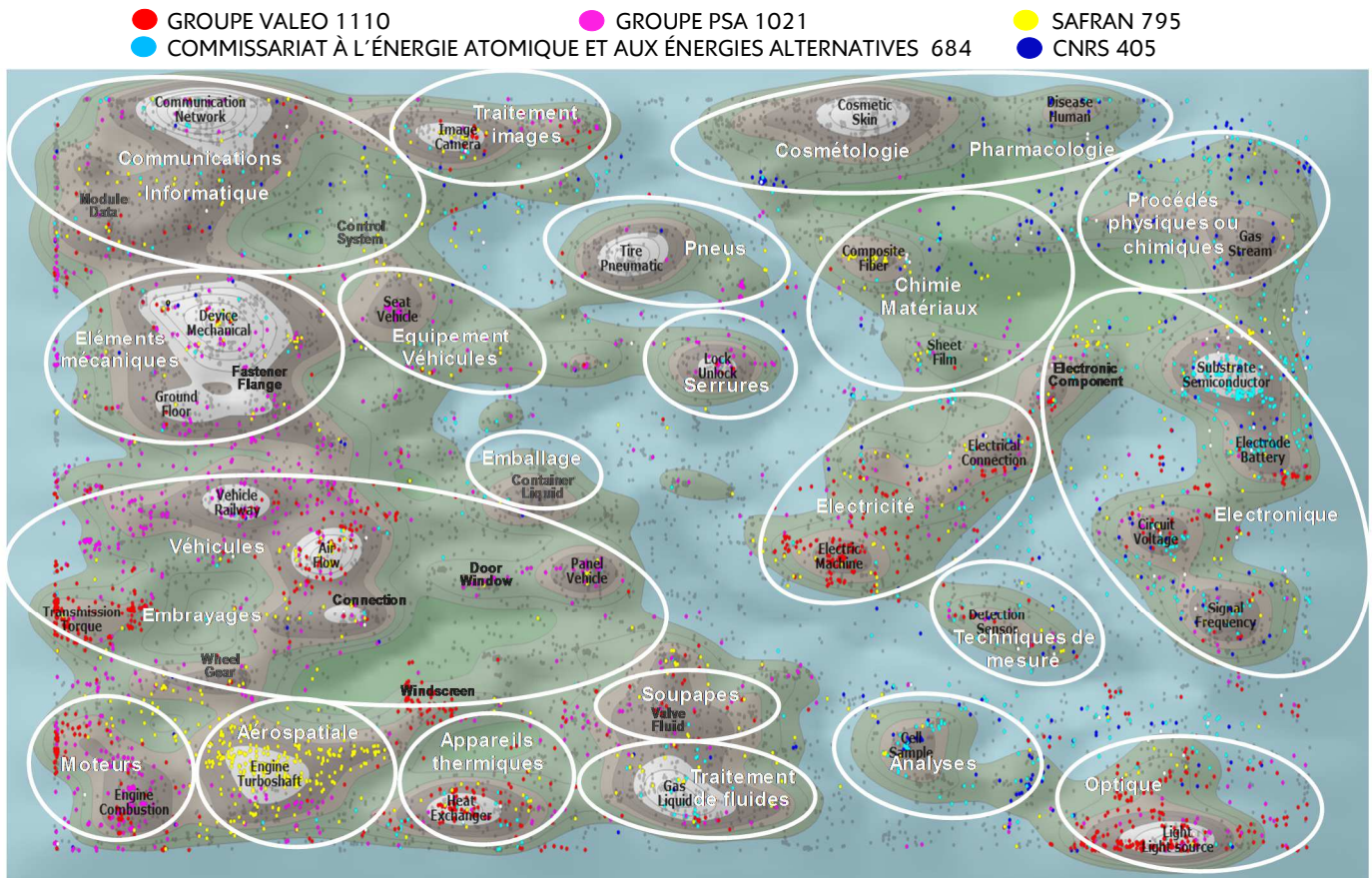
Sous-domaines technologiques des demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017 et part des 20 principaux déposants (source INPI 2018)



Source INPI 2018

Pour chacune des six cartographies présentées ci-dessous (la carte est identique et correspond à la carte initiale), certains déposants sont mis en évidence : sur la cartographie 1, les cinq principaux déposants sont représentés avec des couleurs différentes ; sur les cartographies 2 à 6, les vingt principaux déposants sont regroupés par secteur et sont représentés avec des couleurs différentes.

Cartographie 1 : Représentation des 5 principaux déposants s (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017)



Source Clarivate Analytics - Traitement INPI 2018

Cette première carte fait apparaître les demandes de brevets publiées en 2017 auprès de l'INPI par les cinq principaux déposants.

Les demandes de brevets du Groupe Valeo, en rouge, portent plus particulièrement sur l'optique (sources lumineuses), les embrayages, les essuie-glaces des véhicules, les appareils thermiques (échangeurs de chaleur), l'électricité et l'électronique.

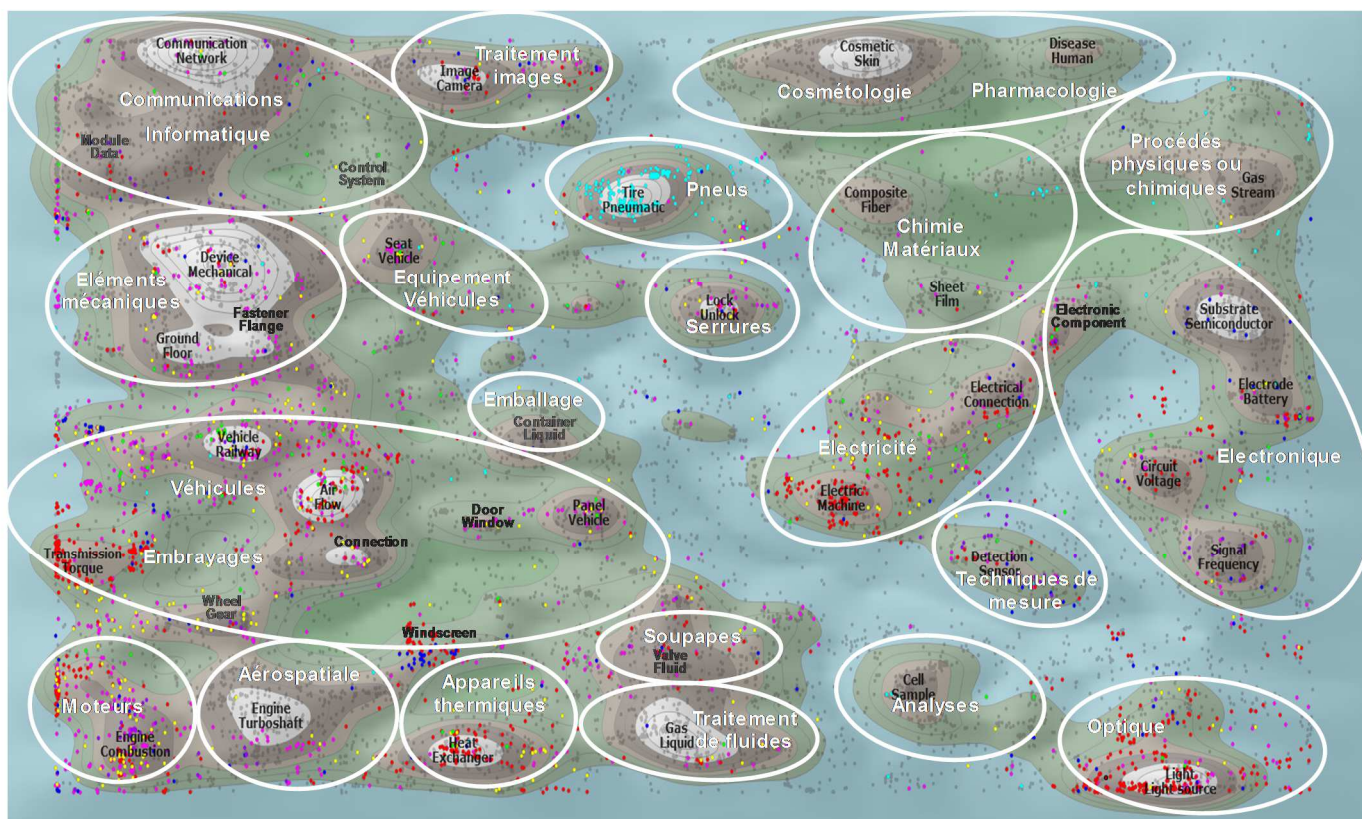
Les demandes de brevets du Groupe PSA, en rose, sont dispersées et se répartissent sur tous les domaines ayant trait à l'automobile : les moteurs, les éléments mécaniques, les serrures, les sièges, etc.

Les demandes de brevets de Safran, en jaune, se situent de manière très localisée dans le domaine de l'aérospatiale ainsi que dans les matériaux (composites, fibres) et l'électronique.

Les demandes de brevets du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, en bleu clair, se situent principalement dans les domaines de l'électronique (en particulier les couches de semi-conducteurs et les piles à combustibles), les techniques de mesure, les analyses, et le traitement de fluides, notamment liquides. Enfin, les demandes de brevets du CNRS, en bleu foncé, ont trait à la chimie, à la pharmacologie, aux procédés chimiques, aux analyses, à l'électronique, au traitement d'images et à l'optique.

³ <https://clarivate.com/products/derwent-innovation/>

Cartographie 2 : Représentation des 7 principaux déposants du secteur du transport (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017)



* Robert Bosch GMBH n'est pas consolidé.

Source Clarivate Analytics - Traitement INPI 2018

Cette deuxième carte fait apparaître les demandes de brevets publiées en 2017 auprès de l'INPI par les sept principaux déposants du secteur du transport.

Les demandes de brevets du Groupe Valeo, en rouge, portent plus particulièrement sur l'optique (sources lumineuses), les embrayages, les essuie-glaces des véhicules, les appareils thermiques (échangeurs de chaleur), l'électricité et l'électronique.

Les demandes de brevets du Groupe PSA, en rose, tout comme celles du Groupe Renault, en jaune, sont dispersées et se répartissent sur tous les domaines ayant trait à l'automobile : les moteurs, les embrayages, les éléments mécaniques, les serrures, les sièges, etc.

Les demandes de brevets de Michelin, en bleu clair, se situent de manière très localisée dans les pneus, ainsi que dans les procédés chimiques, notamment les procédés de synthèse de polymères.

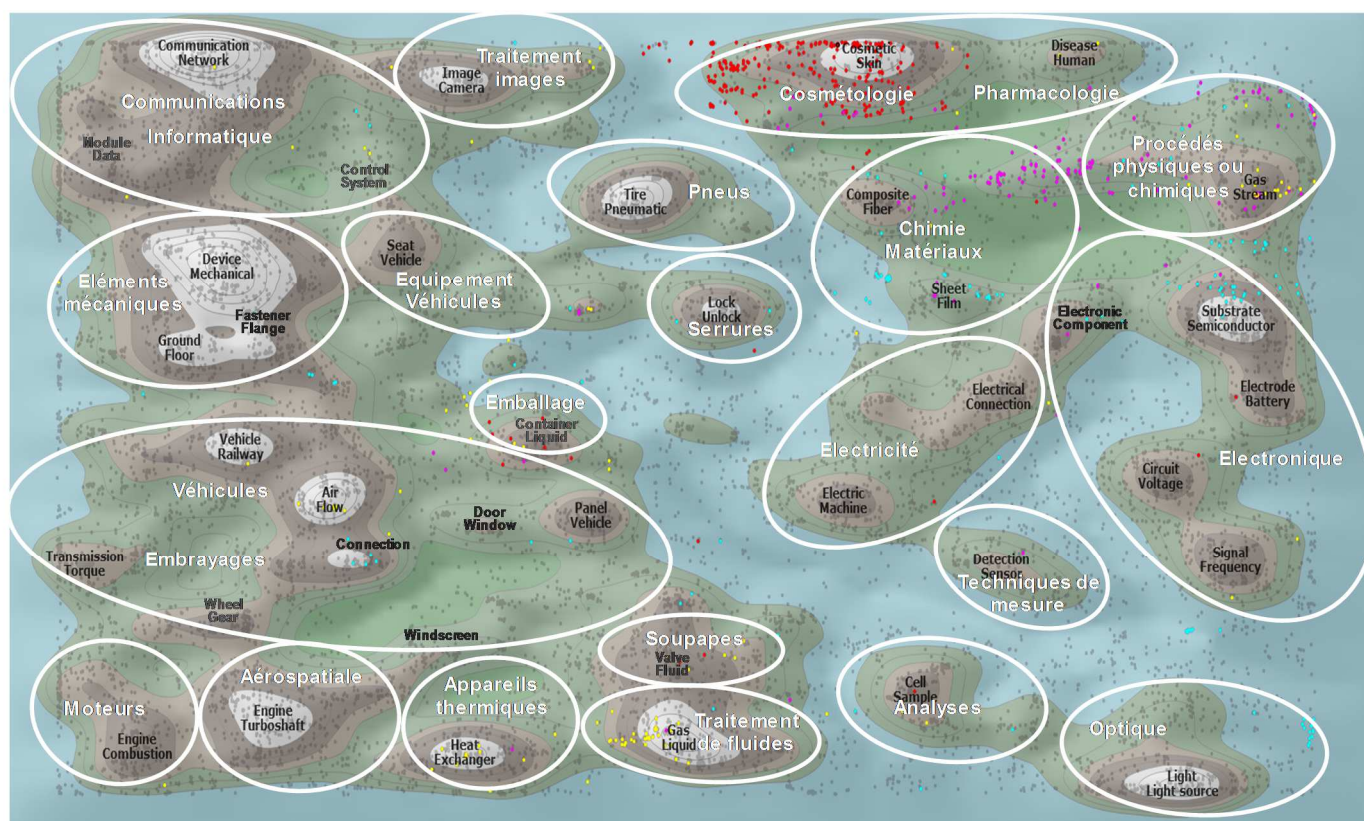
Les demandes de brevets de Robert Bosch GMBH, en bleu foncé, concernent les véhicules en général, plus particulièrement les essuie-glaces, ainsi que l'électronique.

Les demandes de brevets de Continental, en violet, se situent principalement dans les domaines des moteurs à combustion, des techniques de mesure (détection, capteurs) et en électronique.

Enfin, les demandes de brevets d'Alstom, en vert, concernent les véhicules, notamment ferroviaires, et l'électricité (machines et systèmes électriques).

Cartographie 3 : Représentation des 4 principaux déposants du secteur de la chimie et de la cosmétologie (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017)

● L'ORÉAL 269 ● GROUPE ARKEMA 142 ● AIR LIQUIDE 126 ● GROUPE SAINT-GOBAIN 139



Source Clarivate Analytics - Traitement INPI 2018

Cette troisième carte fait apparaître les demandes de brevets publiées en 2017 auprès de l'INPI par les quatre principaux déposants du secteur de la chimie et de la cosmétologie.

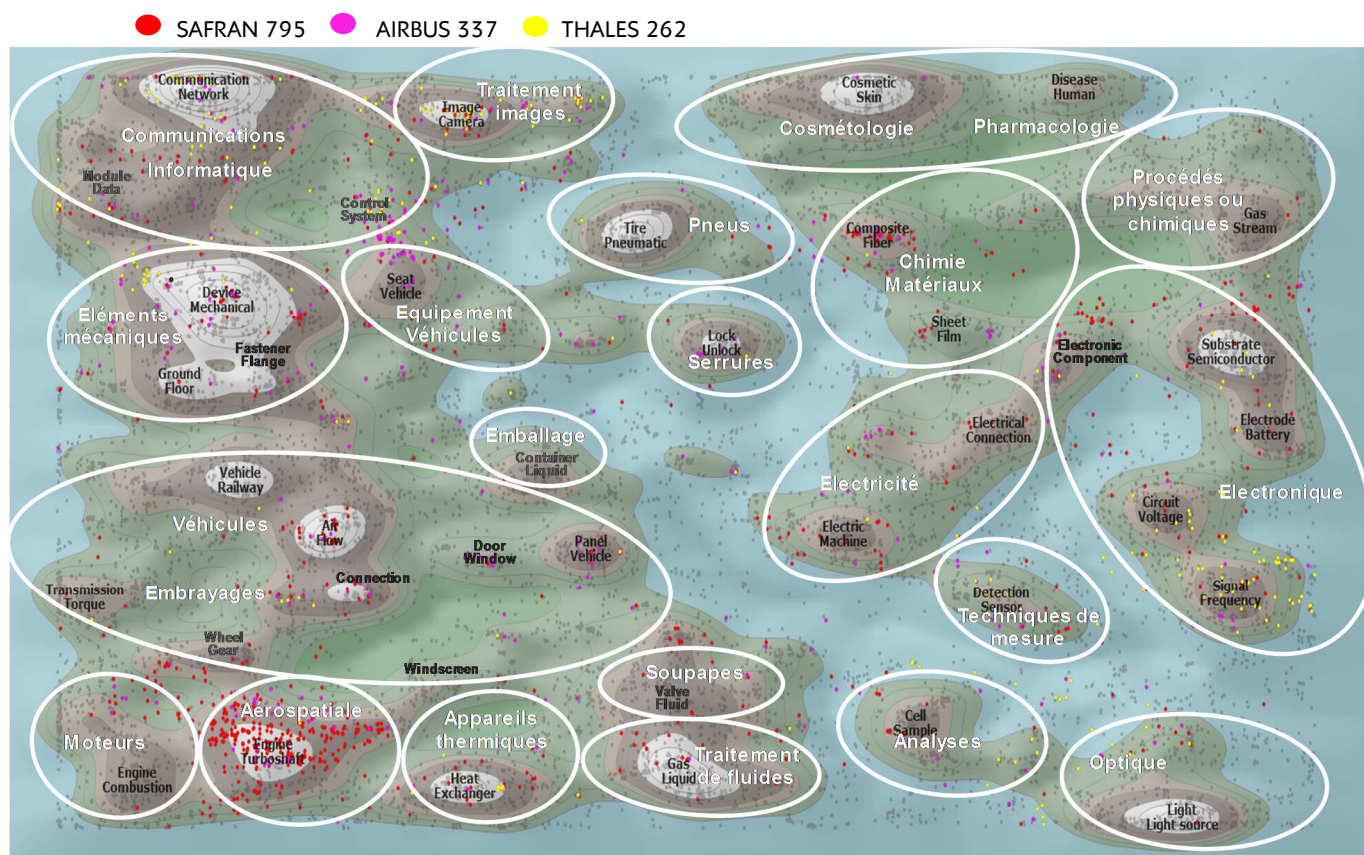
Les demandes de brevets de L'Oréal, en rouge, se situent de manière très localisée en cosmétologie (cosmétiques, peau) et également dans l'emballage (dispositifs de conditionnement).

Les demandes de brevets du Groupe Arkema, en rose, ont trait à la chimie et aux matériaux, notamment les polymères, et aux procédés chimiques.

Les demandes de brevets d'Air Liquide, en jaune, se situent dans les appareils thermiques (échangeurs de chaleur) et le traitement de fluides, en particulier la production et le stockage de gaz, et les procédés physiques ou chimiques, notamment la séparation et la purification de gaz.

Enfin, les demandes de brevets du Groupe Saint-Gobain, en bleu clair, concernent plus particulièrement les vitrages, dont les vitrages de véhicules, en chimie, en électronique et en optique.

Cartographie 4 : Représentation des 3 principaux déposants dans le secteur de l'aérospatiale (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017)



Source Clarivate Analytics - Traitement INPI 2018

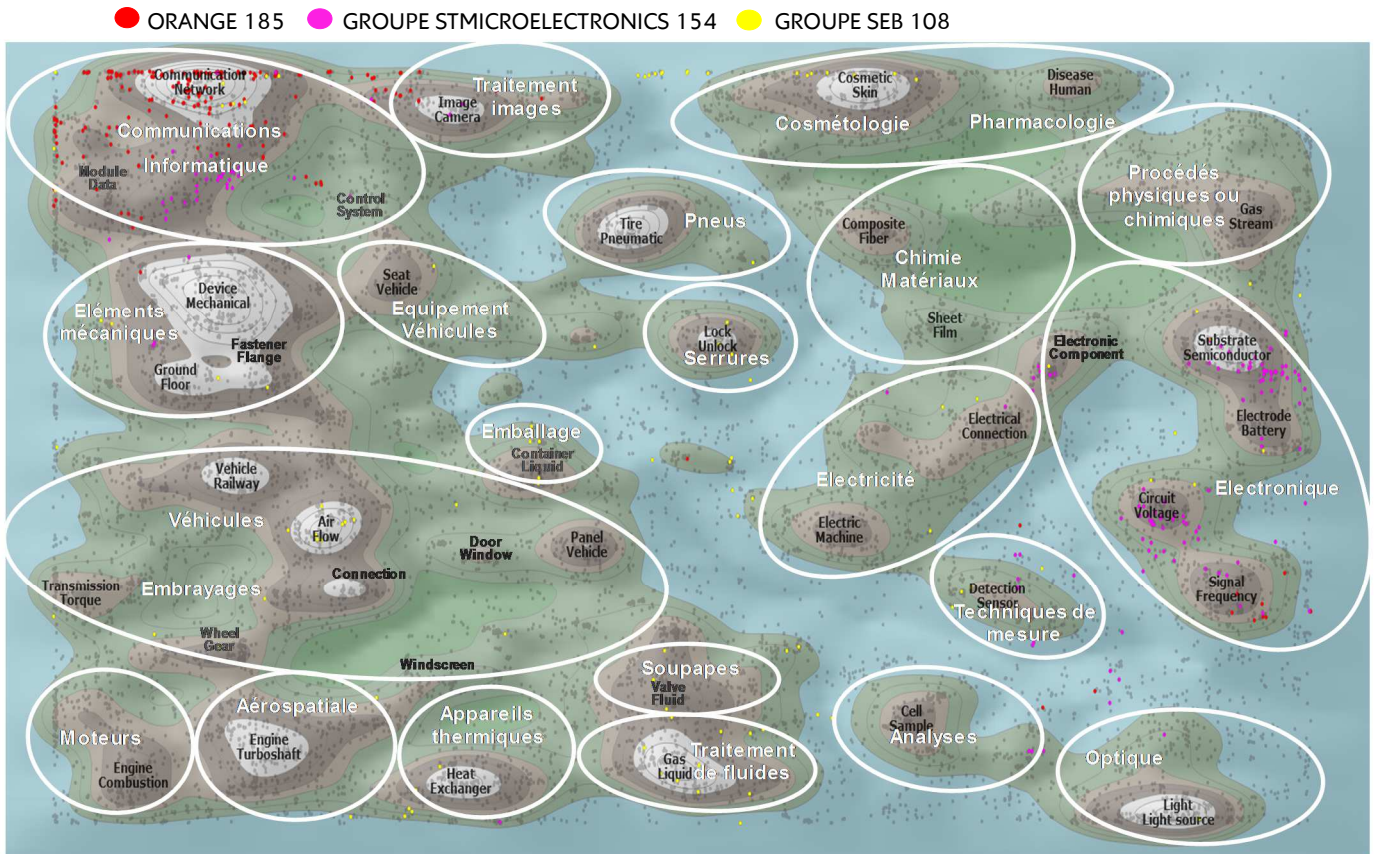
Cette quatrième carte fait apparaître les demandes de brevets publiées en 2017 auprès de l'INPI par les trois principaux déposants du secteur de l'aérospatiale.

Les demandes de brevets de Safran, en rouge, se situent de manière très localisée dans le domaine de l'aérospatiale (turbomachines) ainsi que dans les matériaux (composites, fibres) et l'électronique.

Les demandes de brevets d'Airbus, en rose, ont trait à l'aérospatiale, ainsi qu'à l'informatique et aux communications (commandes, aide atterrissage, etc.).

Enfin, les demandes de brevets de Thales, en jaune, concernent principalement l'informatique et les communications spécifiques à l'aérospatiale, l'électronique, les systèmes de commandes et le traitement des images.

Cartographie 5 : Représentation des 3 principaux déposants dans le secteur de l'électronique et de l'électricité, électroménager (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017)



Source Clarivate Analytics - Traitement INPI 2018

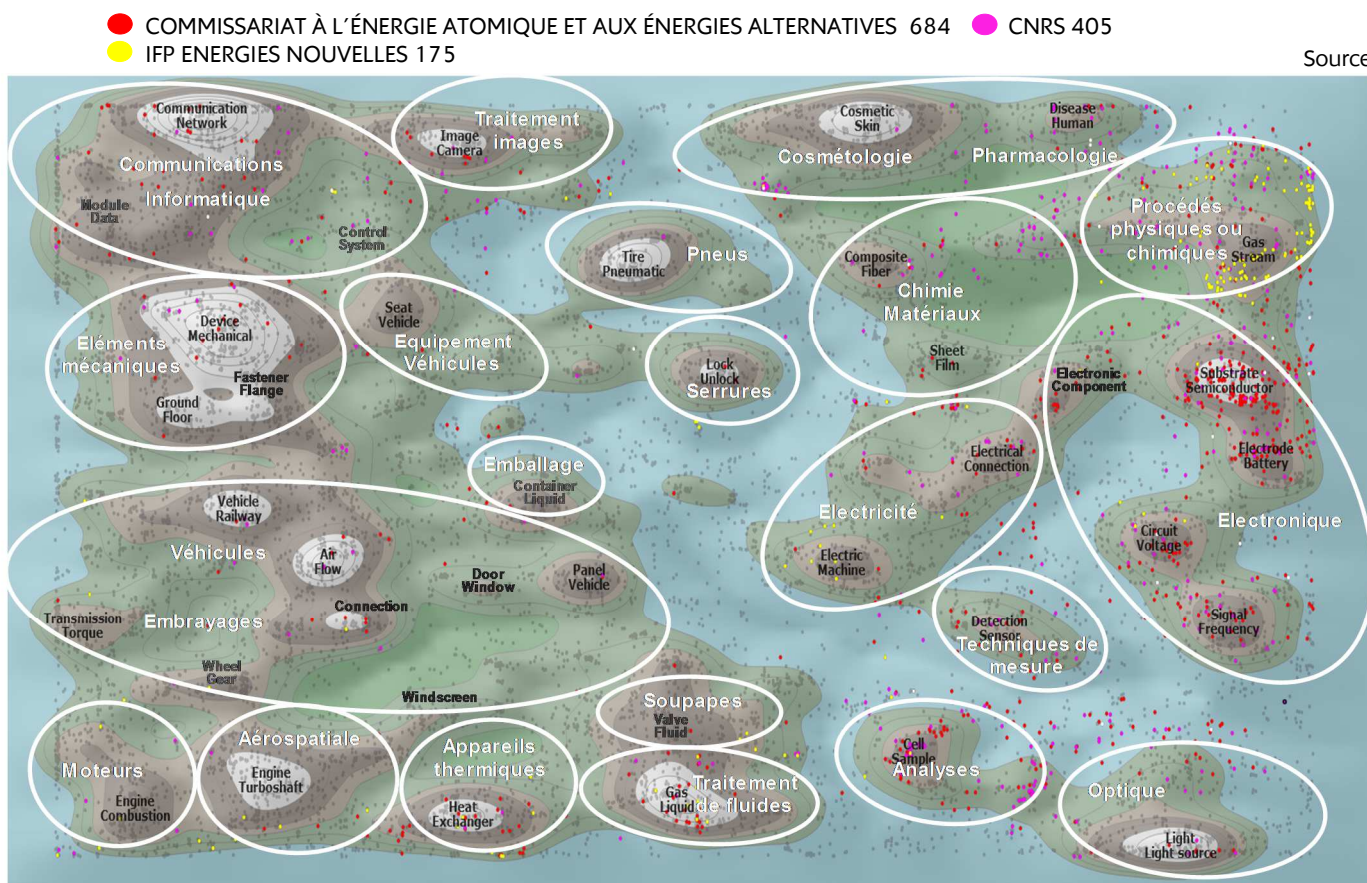
Cette cinquième carte fait apparaître les demandes de brevets publiées en 2017 auprès de l'INPI par les trois principaux déposants du secteur de l'électronique et de l'électricité.

Les demandes de brevets d'Orange, en rouge, se situent principalement en informatique et communications (utilisateur, données, serveurs, communication réseau), ainsi qu'en électronique.

Les demandes de brevets du Groupe STMicroelectronics, en rose, ont également principalement trait à l'électronique et à l'informatique (circuits intégrés, mémoires).

Les demandes de brevets du Groupe Seb, en jaune, se positionnent dans plusieurs zones correspondant aux différents éléments des appareils électroménagers, dont les soupapes, les dispositifs de fermeture, les appareils thermiques, les éléments électriques ou électroniques, ainsi que des dispositifs de soins cosmétiques.

Cartographie 6 : Représentation des 3 principaux organismes de recherche (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017)



Clarivate Analytics - Traitement INPI 2018

Cette sixième carte fait apparaître les demandes de brevets publiées en 2017 auprès de l'INPI par les trois principaux organismes de recherche.

Les demandes de brevets du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, en rouge, se situent principalement dans les domaines de l'électronique (en particulier les couches de semi-conducteurs et les piles à combustibles), les techniques de mesure, les analyses, et le traitement de fluides, notamment liquides.

Les demandes de brevets du CNRS, en rose, ont essentiellement trait à la chimie, à la pharmacologie, aux procédés chimiques, aux analyses, à l'électronique, à l'électricité, au traitement d'images et à l'optique.

Enfin, les demandes de brevets d'IFP Energies nouvelles, en jaune, concernent principalement les procédés chimiques (notamment le traitement des hydrocarbures, les catalyseurs), les moteurs à combustion, et le traitement des fluides liquides ou gazeux.

Palmarès des principaux déposants français : publications¹ 2016 auprès de l'INPI ou des principaux autres offices² de propriété industrielle (source INPI 2018)

Rang 2016	Nom du déposant	Demandes publiées	Dont publiées INPI (%)
1	GROUPE VALEO	1 346	70,4 %
2	GROUPE PSA	1 044	88,6 %
3	AIRBUS GROUP	936	38,4 %
4	NOKIA GROUP (INC ALCATEL-LUCENT) ³	885	0,8 %
5	SAFRAN	876	86,1 %
6	COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES	728	93,1 %
7	CNRS	570	64,6 %
8	GROUPE RENAULT	560	90,5 %
9	GROUPE L'ORÉAL SA	529	68,4 %
10	TECHNICOLOR	493	1,0 %
11	GROUPE SAINT-GOBAIN	413	29,8 %
12	THALES	350	87,4 %
13	SCHNEIDER ELECTRIC	344	28,8 %
14	MICHELIN	336	73,8 %
15	GROUPE SANOFI	288	0,0 %
16	ORANGE	273	90,5 %
17	AIR LIQUIDE	258	51,2 %
18	TOTAL	244	22,1 %
19	INSERM	214	19,2 %
20	SERVICES PÉTROLIERS SCHLUMBERGER*	203	5,4 %
21	IFP ENERGIES NOUVELLES	184	97,3 %
22	GROUPE ARKEMA	183	77,6 %
23	GROUPE ESSILOR	173	7,5 %
24	GROUPE CGG	116	0,0 %
25	SEB SA	102	98,0 %
26	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	95	54,7 %
27	OBERTHUR TECHNOLOGIES	83	83,1 %
28	INGENICO GROUP	79	49,4 %
29	ALSTOM	76	63,2 %
29	GROUPE SIDEL	76	48,7 %
31	BULL, SOCIÉTÉ DU GROUPE ATOS	73	82,2 %
31	LEGRAND	73	37,0 %
33	GROUPE AREVA	72	45,8 %
34	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE - INRA	64	62,5 %
34	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	64	62,5 %
36	SORIN CRM SAS	59	16,9 %
37	EDF GROUPE	58	93,1 %
37	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	58	75,9 %
39	TRÈVES	57	100,0 %
40	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	56	60,7 %
40	NEXANS	56	39,3 %
42	APTAR FRANCE SAS	54	57,4 %
42	BIOMÉRIEUX	54	50,0 %
44	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	52	36,5 %
45	GROUPE SAGEMCOM	50	100,0 %
46	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	49	87,8 %
47	INSTITUT PASTEUR	48	0,0 %
48	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	47	61,7 %
48	UNIVERSITÉ PIERRE ET MARIE CURIE	47	57,4 %
50	FIVES	46	69,6 %

¹ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

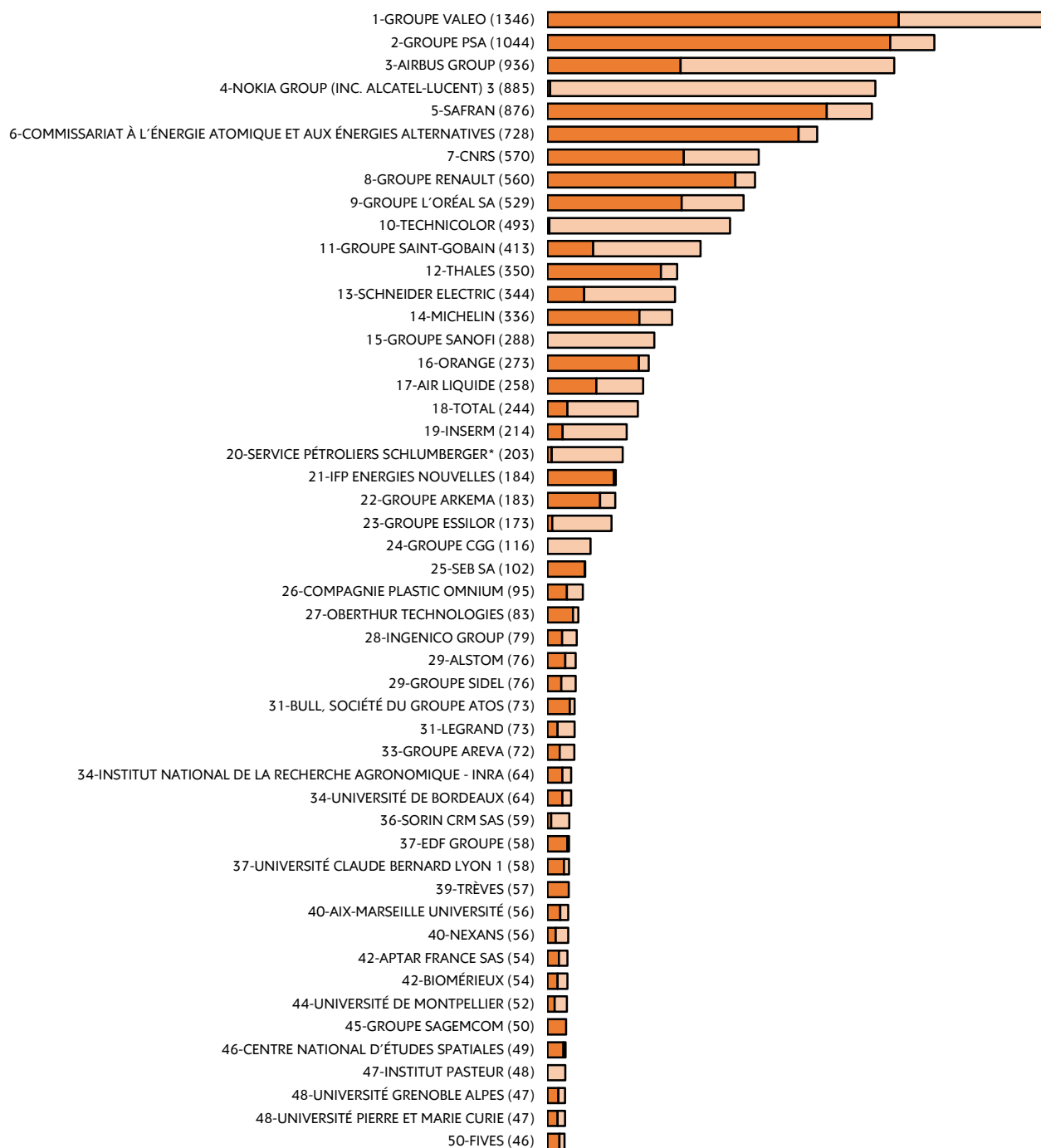
² OMPI, OEB, DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (république de Corée), SIPO (Chine) et USPTO (US).

³ Périmètre français.

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe, sauf mention contraire indiquée par l'astérisque *.

Note 2 : les données de consolidation utilisées sont celles recueillies en février 2017.

Palmarès des principaux déposants français : publications¹ 2016 auprès de l'INPI ou des principaux autres offices² de propriété industrielle (source INPI 2018)



¹ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

² OMPI, OEB, DPMA (Allemagne), IPO (Japon), KIPO (république de Corée), SIPO (Chine) et USPTO (US).

³ Périmètre français.

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe, sauf mention contraire indiquée par l'astérisque *.

Note 2 : les données de consolidation utilisées sont celles recueillies en février 2017.

Légende

- Publiée INPI
- Publiée 7 autres voies

Les 2 premiers du palmarès des déposants français auprès des principaux Offices dépassent la barre symbolique des 1 000 demandes publiées en 2016.

La première place de ce palmarès est occupée par le Groupe Valeo avec 1 346 demandes de brevets publiées dont une majorité publiée auprès de l'INPI (70,4 %). Le Groupe Valeo occupait la 4^e place en 2015 avec 871 demandes publiées. Le Groupe PSA est en 2^e place avec 1 044 demandes publiées (88,6 % publiées auprès de l'INPI). La troisième place est occupée par Airbus Group avec 936 demandes publiées dont 38,4 % auprès de l'INPI.

En 2016, les entrées parmi les 50 premiers déposants français auprès des principaux Offices sont Ingenico Group (79 demandes publiées), Alstom (76 demandes publiées), l'Institut national de la recherche agronomique – INRA (64 demandes publiées), l'Université de Bordeaux (64 demandes publiées), Biomérieux (54 demandes publiées), le Groupe Sagemcom (50 demandes publiées) et l'Université Grenoble Alpes (47 demandes publiées).

Parmi les 20 premiers, les plus fortes progressions entre 2015 et 2016 sont portées par le Groupe Valeo, passant de 871 à 1 346 demandes publiées (+54 %) et le Groupe L'Oréal SA (+20 %).

Toujours parmi les 20 premiers, le Groupe Sanofi (-29 %), Technicolor (-25 %), Air Liquide (-23 %), Schneider Electric (-20 %), le périmètre français de Nokia Group (inc. Alcatel-Lucent) (-20 %), Total (-17 %), Services Pétroliers Schlumberger (-16 %) et Thales (-15 %) baissent le plus significativement.

14 organismes de recherche sont présents dans ce palmarès : le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives à la 6^e place (728 demandes publiées), le CNRS à la 7^e place (570 demandes publiées), l'INSERM à la 19^e place (214 demandes publiées), IFP Energies nouvelles (21^e place), à la 34^e place, l'Institut national de la recherche agronomique – INRA et l'Université de Bordeaux, EDF Groupe et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (37^e place), Aix-Marseille Université (40^e place), l'Université de Montpellier (44^e place), le Centre national d'études spatiales (46^e place), l'Institut Pasteur (47^e place) et en 48^e place, l'Université Grenoble Alpes et l'Université Pierre et Marie Curie.

Tous les secteurs industriels français d'importance, comme l'automobile, la cosmétique, l'aéronautique, les télécommunications, l'électronique, la chimie et l'énergie, sont présents dans ce palmarès.

USPTO (États-Unis) : palmarès des principaux déposants selon le nombre de brevets délivrés en 2017 (source IFI CLAIMS Patent Services 2018)

Rang 2017	Nom du déposant	Brevets délivrés
1	INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP	9 043
2	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	5 837
3	CANON KK	3 285
4	INTEL CORP	3 023
5	LG ELECTRONICS INC	2 701
6	QUALCOMM INC	2 628
7	GOOGLE LLC	2 457
8	MICROSOFT TECHNOLOGY LICENSING LLC	2 441
9	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO (TSMC) LTD	2 425
10	SAMSUNG DISPLAY CO LTD	2 273
11	APPLE INC	2 229
12	SONY CORP	2 135
13	AMAZON TECHNOLOGIES INC	1 963
14	TOYOTA MOTOR CORP	1 932
15	FORD GLOBAL TECHNOLOGIES LLC	1 868
16	GENERAL ELECTRIC CO	1 577
17	TOSHIBA CORP	1 555
18	TELEFONAKTIEBOLAGET L M ERICSSON	1 552
19	FUJITSU LTD	1 538
20	HUAWEI TECHNOLOGIES CO LTD	1 474
21	BOE TECHNOLOGY GROUP CO LTD	1 413
22	SEIKO EPSON CORP	1 406
23	PANASONIC INTELLECTUAL PROPERTY MANAGEMENT CO LTD	1 338
24	HYUNDAI MOTOR CO	1 304
25	ROBERT BOSCH GMBH	1 234
26	BOEING CO	1 177
27	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	1 151
28	RICOH CO LTD	1 145
29	GM GLOBAL TECHNOLOGY OPERATIONS LLC	1 066
30	SEMICONDUCTOR ENERGY LABORATORY CO LTD	977
31	CISCO TECHNOLOGY INC	967
32	AT&T INTELLECTUAL PROPERTY I LP	946
33	SK HYNIX INC	942
34	SIEMENS AG	939
35	DENSO CORP	929
36	TEXAS INSTRUMENTS INC	923
37	HONDA MOTOR CO LTD	910
38	KONINKLIJKE PHILIPS NV	905
39	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	856
40	GLOBAL FOUNDRIES INC	853
41	NEC CORP	820
42	MICRON TECHNOLOGY INC	802
43	ORACLE INTERNATIONAL CORP	753
44	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC	738
45	SHENZHEN CHINA STAR OPTOELECTRONICS TECHNOLOGY CO LTD	708
46	BROTHER INDUSTRIES LTD	705
47	FUJIFILM CORP	695
48	SHARP CORP	684
49	INFINEON TECHNOLOGIES AG	680
50	FACEBOOK INC	660

IFI CLAIMS Patent Services, spécialisée dans les informations sur les brevets publie un palmarès des déposants de brevets selon le nombre de brevets délivrés par l'Office américain (USPTO) en 2017. Ces résultats reposent sur un procédé de standardisation des noms de déposants.

En 2017, et ce depuis 2011, les trois premières places de ce classement sont occupées par les mêmes entreprises. IBM occupe la première place, avec une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente (9 043 brevets délivrés par l'USPTO en 2017 contre 8 090 en 2016). Samsung Electronics occupe la deuxième place avec 5 837 brevets délivrés et Canon, la troisième place (3 285 brevets délivrés).

Parmi les 20 premiers de ce palmarès, les plus fortes progressions sont portées par : Toyota (+36 %), Ford (+23 %) et Huawei (+23 %).

Les plus fortes baisses sont celles de : Toshiba (-20 %), Google (-13 %) et Canon (-10 %).

Parmi les 20 premiers, on observe une présence pour moitié d'entreprises asiatiques. On y trouve cinq entreprises japonaises, trois entreprises coréennes, une entreprise chinoise et une entreprise taiwanaise, mais également neuf entreprises américaines et une entreprise suédoise. Il s'agit de Telefonaktiebolaget Ericsson à la 18^e place.

La première entité française est le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (77^e – 490 brevets délivrés – en baisse de 2 % par rapport à 2016), suivie par Alcatel-Lucent SA (104^e – 346 brevets – baisse de 39 %), le CNRS (110^e – 328 brevets – baisse de 4 %), Safran Aircraft Engines SAS (144^e – 248 brevets – hausse de 27 %), parmi les 200 premiers.

L'IPO (Intellectual Property Owners Association) publie également un palmarès des déposants de brevets selon le nombre de brevets délivrés par l'Office américain. Ce palmarès est consolidé sur la base des déclarations des déposants. La première entreprise française est Alcatel Lucent (71^e – 565 brevets délivrés – baisse de 21 %), suivi par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (90^e – 442 brevets – hausse de 9 %), Sanofi (120^e – 300 brevets – hausse de 13 %), Thomson Licensing SA (131^e – 260 brevets – baisse de 17 %) et SNECMA (178^e – 191 brevets – hausse de 11 %), toujours parmi les 200 premiers.

OMPI : palmarès des principaux déposants* selon le nombre de demandes internationales de brevets publiées (voie PCT) en 2017 (source OMPI 2018)

Rang 2017	Nom du déposant	Pays	Demandes publiées
1	HUAWEI TECHNOLOGIES CO LTD	Chine	4 024
2	ZTE CORPORATION	Chine	2 965
3	INTEL CORPORATION	États-Unis	2 637
4	MITSUBISHI ELECTRIC CORPORATION	Japon	2 521
5	QUALCOMM INCORPORATED	États-Unis	2 163
6	LG ELECTRONICS INC	Corée	1 945
7	BOE TECHNOLOGY GROUP CO LTD	Chine	1 818
8	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Corée	1 757
9	SONY CORPORATION	Japon	1 735
10	TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON (PUBL)	Suède	1 564
11	MICROSOFT TECHNOLOGY LICENSING LLC	États-Unis	1 536
12	HEWLETT-PACKARD DEVELOPMENT COMPANY LP	États-Unis	1 519
13	LE HOLDINGS (BEIJING) CO LTD	Chine	1 397
14	ROBERT BOSCH CORPORATION	Allemagne	1 354
15	PANASONIC INTELLECTUAL PROPERTY MANAGEMENT CO LTD	Japon	1 280
16	KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS NV	Pays Bas	1 077
17	SIEMENS AKTIENGESELLSCHAFT	Allemagne	1 063
18	SHENZHEN CHINA STAR OPTOELECTRONICS TECHNOLOGY CO LTD	Chine	972
19	FUJIFILM CORPORATION	Japon	970
20	DENSO CORPORATION	Japon	968
21	SHARP KABUSHIKI KAISHA	Japon	963
22	OLYMPUS CORPORATION	Japon	934
23	HITACHI LTD	Japon	923
24	NEC CORPORATION	Japon	899
25	LG CHEM LTD	Corée	850
26	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC	États-Unis	798
27	GOOGLE INC	États-Unis	789
28	ALIBABA GROUP HOLDING LIMITED	Chine	707
29	MURATA MANUFACTURING CO LTD	Japon	684
30	3M INNOVATIVE PROPERTIES COMPANY	États-Unis	678
31	PROCTER & GAMBLE COMPANY	États-Unis	566
32	TENCENT TECHNOLOGY (SHENZHEN) COMPANY LIMITED	Chine	560
33	BASF SE	Allemagne	556
34	YULONG COMPUTER TELECOMMUNICATION TECHNOLOGIES (SHENZHEN) CO LTD	Chine	517
35	HITACHI AUTOMOTIVE SYSTEMS LTD	Japon	503
36	KONICA MINOLTA INC	Japon	492
37	SCHAEFFLER TECHNOLOGIES AG & CO KG	Allemagne	489
38	SABIC GLOBAL TECHNOLOGIES BV	Pays Bas	488
39	UNIVERSITY OF CALIFORNIA	États-Unis	482
40	GUANG DONG OPPO MOBILE TELECOMMUNICATIONS CORP LTD	Chine	474
41	AUTONETWORKS TECHNOLOGIES LTD	Japon	452
42	DOW GLOBAL TECHNOLOGIES INC	États-Unis	421
43	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AKTIENGESELLSCHAFT	Allemagne	414
44	COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN – MICHELIN & CIE	France	411
45	GENERAL ELECTRIC COMPANY	États-Unis	407
46	NTN CORPORATION	Japon	398
47	KYOCERA CORPORATION	Japon	377
48	APPLIED MATERIALS INC	États-Unis	359
49	XIAOMI INC	Chine	354
50	CORNING INCORPORATED	États-Unis	340

* L'OMPI repère l'origine en fonction de l'adresse du premier déposant nommé.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) publie un palmarès (non consolidé) selon les demandes internationales de brevets publiées (voie PCT) en 2017.

En 2017, ce palmarès place en tête deux entreprises chinoises Huawei (4 024 demandes publiées) suivie de ZTE (2 965 demandes publiées). Intel, entreprise américaine, se situe au 3^e rang avec 2 637 demandes publiées.

Les hausses les plus importantes dans ce classement sont portées par les entreprises chinoises. Le Holdings fait une entrée remarquable et passe de 9 demandes publiées en 2016 à 1 397 en 2017. Guang Dong Oppo Mobile Telecommunications augmente de 492 % ; Tencent Technology de 226 % et Yulong Computer Telecommunication Technologies de 102 %.

Les baisses sont moins spectaculaires que les hausses. Parmi les 20 premiers, les baisses les plus importantes sont : ZTE (2 965 demandes publiées – baisse de 28 %), Shenzhen China Star Optoelectronics Technology (972 demandes publiées – baisse de 16 %), Hewlett-Packard (1 519 demandes publiées – baisse de 13 %) et Qualcomm (2 163 demandes publiées – baisse de 12 %).

Douze entreprises asiatiques, quatre américaines et quatre européennes figurent parmi les 20 premiers déposants selon le nombre de demandes internationales de brevets publiées en 2017.

La première entreprise européenne se trouve au 14^e rang : Robert Bosch (1 354 demandes publiées). L'unique déposant français parmi les 50 premiers est Michelin au 44^e rang (411 demandes publiées – hausse de 20 %).

OEB : palmarès des principaux déposants* selon le nombre de demandes européennes déposées et de demandes euro-PCT entrées en phase régionale en 2017 (source OEB 2018)

Rang 2017	Nom du déposant	Demandes publiées
1	HUAWEI	2 398
2	SIEMENS	2 220
3	LG	2 056
4	SAMSUNG	2 016
5	QUALCOMM	1 854
6	ROYAL PHILIPS	1 733
7	UNITED TECHNOLOGIES	1 719
8	INTEL	1 435
9	ROBERT BOSCH	1 412
10	ERICSSON	1 373
11	GENERAL ELECTRIC	1 372
12	BASF	1 265
13	SONY	1 219
14	MICROSOFT	1 159
15	NOKIA	919
16	BAYER	880
17	JOHNSON & JOHNSON	874
18	PROCTER & GAMBLE	804
19	VALEO	770
20	DOW CHEMICAL	734
21	PANASONIC	728
22	CANON	708
23	HITACHI	707
24	PHILIPS LIGHTING	700
25	ZTE	679
26	3M	675
27	HOFFMANN-LA ROCHE	643
28	CONTINENTAL	629
29	HONEYWELL	619
30	BOEING	608
31	TOSHIBA	596
32	MITSUBISHI ELECTRIC	579
33	COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES	544
34	TOYOTA MOTOR	535
35	GOOGLE	527
35	MEDTRONIC	527
37	HP	519
38	TECHNICOLOR	509
39	ABB	508
40	BOE TECHNOLOGY	500
41	OLYMPUS	496
42	MERCK KGAA	488
43	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	462
44	FRAUNHOFER-GESELLSCHAFT ZUR FÖRDERUNG DER ANGEWANDTEN FORSCHUNG	460
45	NESTLE	451
46	SABIC	436
47	FUJITSU	435
48	UNILEVER	422
49	VESTEL ELEKTRONIK	408
50	DSM	395

* Selon le déposant nommé en premier.

L'Office européen des brevets (OEB) publie un palmarès (consolidé) des brevets déposés auprès de l'OEB en 2017 (demandes euro-directes et euro-PCT entrées en phase régionale).

La première place de ce palmarès est occupée par Huawei avec 2 398 demandes publiées, suivi à la 2^e place de Siemens (2 220 demandes publiées), puis de LG (2 056 demandes publiées).

Parmi les 20 premiers de ce palmarès, les plus fortes progressions sont les suivantes : Valeo (+26 %), Johnson & Johnson (+22 %), Siemens (+19 %), Microsoft (+18 %) et Ericsson (+16 %).

Les plus fortes baisses sont : United Technologies (-17 %), General Electric (-16 %), Nokia (-13 %) ainsi que Samsung (-13 %).

Huit entreprises européennes, mais aussi huit entreprises américaines, deux entreprises coréennes, une entreprise chinoise et une entreprise japonaise constituent les 20 premiers déposants auprès de l'OEB en 2017.

Seules trois entreprises ou organismes de recherche français figurent parmi les 50 premiers déposants auprès de l'OEB en 2017. Elles étaient au nombre de 6 en 2016. Il s'agit de Valeo (19^e rang - 770 demandes publiées – hausse de 26 %), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (33^e rang – 544 demandes publiées – baisse de 8 %) et Technicolor (38^e rang – 509 demandes publiées – hausse de 0,4 %).

► Demandes de brevets publiées ou brevets délivrés

Les palmarès publiés par l'INPI et par l'OMPI portent sur le nombre de demandes de brevets publiées pendant l'année de référence. S'agissant de demandes publiées en 2017, il s'agit de demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016.

Le palmarès de l'OEB porte sur les demandes reçues par l'OEB en 2017 : il s'agit à la fois de premières demandes effectuées directement auprès de l'OEB et de demandes PCT désignant l'OEB qui peuvent être plus anciennes et avoir déjà été publiées par l'Office du premier dépôt et par l'OMPI.

Les palmarès publiés par IFI CLAIMS Patent Services et par l'IPO portent sur le nombre de brevets délivrés par l'USPTO. Les demandes concernées sont donc plus anciennes. Leurs dates de dépôt peuvent se répartir sur une période assez longue.

► Procédures

Le palmarès national publié par l'INPI enregistre uniquement les demandes déposées auprès de l'INPI. Il s'agit donc de demandes par la voie nationale : la grande majorité sont des premiers dépôts mais certaines sont des demandes sous priorité étrangère.

En revanche, dans ce palmarès national, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ne sont pas prises en compte.

Le palmarès des déposants français auprès des principaux Offices est basé sur des brevets publiés sans double compte, c'est-à-dire que ne sont pris en compte que des brevets sans priorité ou des brevets dont la priorité n'a pas été publiée.

Les palmarès américains enregistrent tous les brevets délivrés visant donc une protection sur le territoire américain, c'est-à-dire aussi bien les demandes déposées par la voie nationale auprès de l'USPTO que les demandes PCT entrées en phase nationale aux États-Unis. Ses résultats manifestent l'intérêt du marché américain pour les entreprises du monde entier.

La position des entreprises dans le palmarès de l'OMPI reflète largement des stratégies de dépôts qui sont influencées par le secteur d'activité de l'entreprise (la voie PCT est très largement utilisée par les entreprises pharmaceutiques et de télécommunications, moins par l'automobile) et par des comportements individuels. On remarquera ainsi que IBM, de loin le premier déposant auprès de l'USPTO n'apparaît pas parmi les 50 premiers du palmarès de l'OMPI.

► Consolidation

L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des résultats des différentes entités sur la base des déclarations des déposants.

IFI CLAIMS Patent Services procède à une standardisation des noms de déposants.

L'IPO consolide lorsque les entités concernées le lui demandent et fournissent la liste des filiales.

L'OEB indique pour la première fois allouer les demandes effectuées par les filiales aux déposants consolidés.

En revanche, l'OMPI ne procède à aucune consolidation. L'activité de certains groupes, qui regroupent tous leurs dépôts sur une seule société, est donc bien mise en évidence, ce qui n'est pas le cas pour d'autres, dont les dépôts sont répartis sur un certain nombre de filiales selon des critères opérationnels ou géographiques.

À noter que l'OMPI et l'OEB repèrent l'origine en fonction de l'adresse du premier déposant nommé.

► Palmarès des principaux déposants français : publications 2016 auprès de l'INPI ou des principaux autres offices de propriété industrielle

L'Observatoire de la propriété intellectuelle établit le palmarès des déposants français selon le nombre de demandes de brevets publiées en 2016 auprès de l'INPI ou des principaux autres Offices : OMPI, OEB, DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (république de Corée), SIPO (Chine) et USPTO (États-Unis). La dernière année disponible pour l'ensemble de ces voies sur la base PATSTAT est l'année 2016. Les données d'entreprises ou organismes de recherche utilisées pour consolider ce palmarès sont celles recueillies en février 2017 et utilisent les noms harmonisés de PATSTAT.

Le but de ce palmarès est de traduire au mieux l'activité des entreprises ou organismes de recherche français en matière de dépôts de brevets. La prise en compte des demandes de brevets publiées par les 8 Offices indiqués permet de considérer la quasi-totalité des publications des déposants français.

L'attribution de la nationalité française des groupes correspond à la pratique de l'INSEE et du droit français. La nationalité est attribuée au pays où est situé le siège social⁴ et où est réalisé l'essentiel de la production. En raison de la complexité croissante des structures d'actionnariat, quelques retraitements sont effectués. Ainsi, pour les holdings implantées dans des pays à fiscalité allégée, c'est le siège social « réel » qui sera pris en compte, défini comme le lieu de direction effectif de la société où se prennent les décisions stratégiques. Concernant les filiales de groupes étrangers, elles sont définies en droit des sociétés comme des sociétés de nationalité locale indépendantes juridiquement de la maison mère. C'est donc la nationalité du pays où elles sont implantées qui sera prise en compte.

► Domaines technologiques

En fonction des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) attribués au cours de la procédure, les 14 995 demandes de brevets publiées sont rassemblées en 5 domaines technologiques et 35 sous-domaines technologiques selon la table de concordance CIB - technologie publiée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : cette table établit un lien entre les symboles de classement de la Classification internationale des brevets (CIB) et les domaines technologiques (dernière mise à jour : février 2016)⁵. Chaque demande de brevet publiée peut avoir un ou plusieurs codes CIB, et appartenir à un ou plusieurs domaines technologiques. L'ensemble des demandes appartenant à au moins l'un des 20 principaux déposants s'élève à 6 853 demandes.

Le principe de comptage utilisé est le compte de présence, c'est-à-dire une méthode par décompte entier. Dès que le domaine ou sous-domaine technologique est présent dans une demande de brevet publiée, il est crédité d'une participation unitaire. C'est une logique de participation. Chaque demande de brevet publiée peut avoir un ou plusieurs codes CIB, et appartenir à un ou plusieurs (sous-)domaines technologiques. Le total des pourcentages peut donc être supérieur à 100%.

► Cartographie

Les 14 995 demandes de brevets publiées auprès de l'INPI (voie nationale) en 2017 ont fait l'objet de représentations cartographiques générées avec l'outil Derwent Innovation de Clarivate Analytics⁶.

Sur la base de l'analyse sémantique du contenu des titres et des résumés de la base de données DWPI⁷, la cartographie des brevets permet d'identifier différentes technologies ou applications. Les inventions ayant un contenu similaire sont placées à proximité les unes des autres. Les courbes topographiques transcrivent la densité des brevets, les dégradés de couleur suivent cette densité. Les sommets en blanc et les montagnes reflètent les concentrations de brevets les plus fortes. Les termes récurrents apparaissent sur les cartes. Chaque point sur la carte représente une demande de brevet publiée.

Une carte initiale a ainsi été générée en fonction des mots clés relatifs à chaque demande de brevet de manière à faire émerger des domaines technologiques. Sur cette carte initiale, on peut identifier vingt-et-un principaux domaines dans lesquels se situent la majorité des demandes de brevets françaises.

► Évolutions

Les progressions des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de politique de dépôts ou de gestion des titres peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets sur une année ou auprès d'un Office sans qu'il y ait un changement important de la politique d'innovation.

⁴ Article L. 210-3 Code de commerce: « Les sociétés dont le siège social est situé en territoire français sont soumises à la loi française ».

⁵ http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/technology_concordance.html

⁶ <https://clarivate.com/products/derwent-innovation/>

⁷ La base DWPI de Clarivate Analytics est une base de données à valeur ajoutée produite par des experts qui analysent le texte complet d'une demande de brevet et réécrivent les titres et résumés de la demande de brevet.

SOURCES

Palmarès des principaux déposants de brevets : publications 2017 à l'INPI

Palmarès des principaux déposants français : publications 2016 auprès de l'INPI ou des principaux autres offices de propriété industrielle

<https://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations-domaine/etudes-chiffres-cles>

Palmarès des principaux déposants auprès de l'Office américain (USPTO) selon le nombre de brevets délivrés en 2017

<https://www.ificclaims.com/rankings/rankings-top-50-2017.htm>

Palmarès des principaux déposants auprès de l'Office américain (USPTO) selon le nombre de brevets délivrés en 2016

http://www.ipo.org/wp-content/uploads/2017/05/2016_Top-300-Patent-Owners.pdf

Palmarès des principaux déposants selon le nombre de demandes internationales de brevets publiées (voie PCT) en 2017

http://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2018/article_0002.html

Palmarès des principaux déposants auprès de l'OEB selon le nombre de demandes européennes déposées et de demandes euro-PCT entrées en phase régionale en 2016

<http://www.epo.org/about-us/annual-reports-statistics/annual-report/2017/statistics/applicants.html#tab2>



www.inpi.fr



observatoire@inpi.fr



INPI Direct
0820 210 211
0,10 € TTC/mn + prix appel



L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct